CONSEIL CONSULTATIF POUR LES EAUX OCCIDENTALES SEPTENTRIONALES | NORTH WESTERN WATERS ADVISORY COUNCIL | CONSEJO CONSULTIVO PARA LAS AGUAS NOROCCIDENTALES

PROCÈS-VERBAL

GROUPE DE TRAVAIL 3 (CANAL)

Mercredi 13 mars 2024
11:00 - 13:00
The Printworks, Dublin Castle, Dublin

1. Bienvenue et introduction

Le président Manu Kelberine souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion. Kenatea Chavez-Hey (ANOP) et Franck Le Barzic (Cobrenord) se sont excusés. L'ordre du jour est adopté tel quel. Les points d'action de la réunion précédente (13 septembre 2023) sont les suivants :

1	Le CNPMEM contactera le Secrétariat après la réunion en France sur le Rouget barbet avec une proposition actualisée.
	Discuté au point 5 de l'ordre du jour.
2	Les contributions des membres sur les risques d'étranglement seront rassemblées par le Secrétariat et examinées par le groupe de discussion sur l'obligation de débarquement en vue de préparer un avis. Le Secrétariat partagera une version actualisée de la feuille de calcul avec les membres pour qu'ils fassent part de leurs commentaires si nécessaire.
	Les travaux progressent par l'intermédiaire du groupe de discussion.
3	Les membres doivent envoyer leurs commentaires sur les FMP britanniques au secrétariat avant le 20 septembre.
	Le CC EOS a soumis ses commentaires sur le FMP de la coquille Saint-Jacques et sur les consultations sur les rejets et le REM en octobre 2023.
4	Le secrétariat doit rédiger une lettre à la Commission sur les impacts des MPA britanniques.
	Demande de contribution à Mathieu, aucune action n'a été entreprise à ce jour. Discuté au point 4 de l'ordre du jour.

2. Gestion de la coquille Saint-Jacques

a. Présentation des résultats des essais irlandais (Daragh Browne, BIM)

Le président invite Daragh Browne (BIM) à prendre la parole et à présenter les résultats de l'essai mené sur la taille des anneaux par les navires irlandais. La présentation est disponible ici.

Browne a expliqué que l'essai a vu le jour lorsque le secteur irlandais de la pêche à la coquille Saint-Jacques a demandé à la BIM d'évaluer les effets potentiels de l'augmentation de la taille des anneaux dans des conditions représentatives des pratiques et des engins de pêche irlandais. Cette démarche faisait suite à l'augmentation en France de la taille des anneaux de dragage dans la

pêcherie de coquilles Saint-Jacques de la Manche. À la suite de réunions avec des membres du secteur de la pêche à la coquille Saint-Jacques, un plan a été convenu et un navire a été sélectionné - le MFV Willie Joe, un coquillier à Saint-Jacques de 24 m du comté de Wexford.

Engin de pêche composé de dragues à coquille Saint Jacques de type Newhaven. Les sacs fixés à l'arrière de chaque drague sont constitués d'anneaux et de rondelles en acier. Les navires irlandais utilisent généralement des anneaux de 85 mm de diamètre, tandis que le maillage réglementaire des navires français est de 97 mm depuis 2021 pour le 7d et depuis 2022 pour le 7e. Le nombre de dragues varie d'un navire à l'autre, mais dans le cas présent, il y avait 10 dragues par bâton et le navire d'essai a déployé les bâtons bâbord et tribord.

L'essai a eu lieu en novembre 2023, dans les eaux européennes de la zone CIEM 7e, où il existe une taille de référence de conservation minimale de 100 mm pour la coquille Saint-Jacques. Dans la zone CIEM 7d, la TRCM est de 110 mm. Au total, 36 traits de chalut valides ont été effectués, avec une durée moyenne de 58 minutes, une vitesse de remorquage de 2,5 kts et une profondeur de 68 mètres.

Browne a ensuite décrit le protocole de l'essai, qui a été convenu avec le capitaine de l'essai avant de quitter le port. L'engin de contrôle a été déployé côté tribord ou droit ,et comprenait 10 dragues avec des anneaux de 85 mm. Côté bâbord ou gauche, des anneaux de 92 et 97 mm ont été installés sur des dragues alternées. Les dragues de contrôle et d'essai étaient numérotées de 1 à 10, soit 5 paires de dragues par côté. À la fin d'un trait, la même paire de dragues a été échantillonnée des deux côtés. Ceci afin de réduire le biais lié à la position de la drague le long du bâton.

Près de 4 000 coquilles Saint-Jacques ont été mesurées en 4 jours. Moins de 1% du nombre total de coquilles Saint-Jacques retenues par toutes les tailles d'anneaux était inférieur à la taille de référence de conservation minimale de 100 mm.
Browne a expliqué que les chercheurs ont tracé des histogrammes de fréquence de taille des coquilles Saint-Jacques et ont évalué statistiquement les différences proportionnelles de taille dans les prises de coquilles Saint-Jacques à l'aide d'un modèle additif généralisé (MAG) et de sorties de courbes de prise.

Browne a conclu en ajoutant que leur protocole d'échantillonnage tentait de tenir compte des différences de puissance de pêche des dragues le long du bâton. Il était impossible de changer les sacs d'un bord à l'autre pour évaluer les différences de puissance de pêche à cause du mauvais temps. Le capitaine de l'essai a conservé l'engin de 92 mm à bord de son navire après l'essai et a signalé une certaine perte de coquilles Saint-Jacques TRCM de plus de 100 mm au fur et à mesure que l'engin s'usait. Ces réserves mises à part, les résultats sont similaires à ceux d'une étude française menée dans la Manche orientale (SELEDRAG, Fouchet et al., 2019).

Le président remercie Brown pour sa présentation et pour le travail accompli.

Dominique Thomas remarque qu'il aurait pu être intéressant de réaliser le même essai en Manche Est où le 97 mm est plus performant en termes de sélectivité. Olivier Lepretre est d'accord avec elle, ajoutant que le rendement en Baie de Seine augmente grâce à l'utilisation de la taille 97 mm.

John Lynch a remercié le BIM d'avoir réalisé l'essai en hiver et a indiqué que des essais de suivi sont prévus pour l'été afin de bénéficier de conditions météorologiques plus favorables avec le même matériel que celui utilisé lors de l'étude précédente.

Browne répond que la plupart du temps, les navires irlandais pêchent la coquille Saint-Jacques de 100 mm et qu'ils sont à la recherche d'engins sélectifs dans certaines parties de la mer d'Irlande et dans 7d, sans avoir à changer d'engin lorsqu'ils se déplacent d'une zone à l'autre. Il confirme que le BIM envisage d'effectuer d'autres essais pour espérer obtenir des résultats plus positifs.

Anais Mourtada a demandé plus de détails concernant les essais en été, en particulier en ce qui concerne le calendrier et la préparation des avis du CC. Serait-il possible de commencer à rédiger des avis pendant les réunions d'été du CC EOS ?

Lynch estime qu'il est préférable d'attendre les résultats du deuxième essai avant de rédiger un avis. Browne espère que l'essai pourra être réalisé en mai/juin et que les résultats seront prêts pour les réunions du CC EOS en juillet.

Le président a fait remarquer qu'en augmentant la taille des anneaux, il est important de travailler sur la qualité de l'acier utilisé, ce qui est un problème pour les navires français.

Thomas s'est enquis des réactions des professionnels lorsque les résultats de l'essai ont été communiqués.

Lynch a répondu que les pêcheurs avaient réagi positivement, mais qu'ils estimaient que davantage d'informations étaient nécessaires.

ACTION : Le groupe de travail continuera à suivre les travaux irlandais sur les essais relatifs à la coquille Saint-Jacques. Les résultats des prochains essais devraient être prêts pour la réunion du GT en juillet. Entre-temps, le secrétariat tiendra les membres informés des travaux du groupe des États membres EOS.

b. Organisation d'un atelier en 2024

Matilde Vallerani du Secrétariat du CC EOS a mentionné une proposition de la DG MARE d'organiser un atelier sur la gestion des pêches de coquilles Saint-Jacques intégrées dans le vaste domaine des espèces hors quota, la coquille Saint-Jacques étant la stratégie pluriannuelle "pilote" convenue par le Comité Spécialisé sur la Pêche avec le Royaume-Uni. L'atelier devrait impliquer les membres du CC EOS, les États membres, la DG MARE, les scientifiques et les homologues britanniques. Il devrait se tenir fin 2024/début 2025, mais le Secrétariat attend toujours plus d'informations de la part de la Commission.

Les membres français présents dans la salle ont convenu qu'il était important que l'UE et le Royaume-Uni passent à une taille d'anneau de 97 mm. Les pêcheurs britanniques souhaiteraient bénéficier de la même gestion qu'en France et l'UE devrait aller de l'avant avec cette initiative.

3. Proposition d'exemption pour la Limande sole dans le CIEM 7d par le groupe des États membres EOS

Le projet de recommandation conjointe du groupe des États membres de l'EOS sur l'exemption de minimis pour la Limande sole dans les CIEM 4 et 7d a été partagé avec les membres du CC EOS le 5 mars pour examen. Le texte doit encore être complété par des données françaises et sera probablement discuté lors des prochaines réunions du groupe technique. Le CC a été invité à contribuer.

Le président s'est demandé pourquoi cette exemption ne concernait que les chalutiers à perche et a estimé que d'autres engins devraient être inclus.

Mourtada estime que l'avis du CC devrait souligner que cette exemption n'a pas d'impact négatif sur le TAC et qu'elle n'entraîne pas de risque d'étranglement supplémentaire.

Emiel Brouckaert a mentionné l'avis du CIEM fourni en 2018 sur la contribution des TAC à la gestion des pêches et à la conservation des stocks, qui suggère que la suppression des TAC UE/UK pour la limande sole dans la division CIEM 3.a, la sous-zone 4 et la division 7.d peut générer un risque plus faible d'exploitation non durable du stock. Cet avis a été réexaminé en 2022 par le CIEM à la suite d'une demande de l'UE/du Royaume-Uni, qui a confirmé que la conclusion relative à la limande sole restait valable. Il estime que cet élément devrait être inclus et pris en compte dans la recommandation conjointe.

ACTION : Le Secrétariat recueillera les contributions des membres du GT sur le projet de recommandation conjointe sur la Limande sole et le projet d'avis au groupe des États membres EOS.

4. ZMP du Royaume-Uni

Le nouvel réglement du MMO annoncé le 31 janvier, sur les engins de pêche remorqués de fond dans les Zones Marines Protégées, doit entrer en vigueur le 22 mars 2024. Il interdira les engins de pêche remorqués sur le fond dans 13 ZMP.
Une réunion a été organisée par le MMO le 29 janvier avec des parties prenantes non britanniques et un appel à contribution a été ouvert jusqu'au 13 février. Les États membres et diverses entités de l'UE ont apporté de solides contributions à l'appel à contribution. Lors du dernier forum inter-CC sur le Brexit, le 5 février, il a été convenu que les CC devraient envisager de fournir des contributions à la Commission sur les 13 AMP et la fermeture du lançon à mettre en œuvre par le Royaume-Uni.
L'unité juridique de la Commission a été interrogée sur la manière dont la disproportion apparente serait traitée.

Mourtada a demandé une mise à jour de l'analyse juridique de la Commission et des éclaircissements sur la manière dont la disproportion sera traitée.

Lepretre a fait remarquer que l'UE adopte une approche similaire à celle du Royaume-Uni, avec la création de nouvelles zones marines protégées où la pêche est interdite. "*Si nous continuons ainsi, nous allons tuer notre secteur de la pêche. Nous devrons nous appuyer sur des importations provenant de sources dont les normes sociales et environnementales sont moins strictes*".

Les participants ont convenu que l'UE devait garantir des conditions de concurrence équitables et qu'une analyse scientifique et socio-économique approfondie était nécessaire pour comprendre comment atténuer l'impact des ZMP sur les activités de pêche. Une étude sur les chalutiers ayant un impact moindre sur les fonds marins a également été mentionnée.

Vallerani a rappelé aux participants que le CC EOS et le PelAC ont mis en place un groupe de discussion conjoint sur le resserrement spatial qui abordera ces questions.

Elle a ensuite proposé d'envoyer un courriel aux fonctionnaires de la DG MARE pour leur demander des éclaircissements sur l'avancement de l'analyse juridique de la disproportion des mesures des AMP et sur la date limite pour fournir un retour d'information utile à la Commission sur ce sujet.

ACTION : Le Secrétariat demandera à la DG MARE, par courrier électronique, le travail de ses services juridiques pour analyser toute discrimination, disproportionnalité et si les actions sont conformes à l'avis scientifique concernant les 13 ZMP établies par le Royaume-Uni et la façon dont cela serait traité. Le GT recommande que le groupe de discussion conjoint CC EOS/PelAC Spatial Squeeze suive les discussions UE-Royaume-Uni sur les ZMP et poursuive le sujet avec des conseils.

5. Rouget barbet - présentation par Anais Mourtada, CNPMEM

Le président donne la parole à Mourtada pour présenter un document de synthèse élaboré par le CNPMEM et approuvé par les professionnels français, qui pourrait servir de base à l'avis du CC sur la gestion du Rouget barbet dans la Manche.

Mourtada a expliqué que le Rouget barbet est un poisson benthique largement répandu dans l'Atlantique Nord-Est. Il grandit rapidement au cours des deux premières années de sa vie et, à partir de l'âge de 3 ans, il présente un dimorphisme sexuel significatif, les femelles étant plus grandes que les mâles (16,9 cm et 16,2 cm respectivement).
L'évaluation du stock de rouget barbet par le CIEM dans la sous-zone 4 et les divisions 7.d et 3.a a été déclassée en catégorie 5 en 2022 en raison d'une réduction du taux d'échantillonnage fournissant des informations sur les structures d'âge et de taille et de problèmes liés aux indices utilisés. Un benchmark a été réalisé par le CIEM en 2022-2023 afin d'explorer les solutions possibles aux difficultés rencontrées dans l'évaluation et d'améliorer l'avis scientifique. Le benchmark a mis en évidence une augmentation de la biomasse jusqu'en 2007, suivie d'une diminution très importante jusqu'en 2013 et des pics d'abondance de recrutement.

Cependant, la définition des points de référence a posé des difficultés. Le point de référence recommandait l'application de la méthode d'évaluation des stocks de catégorie 3 du CIEM, basée sur un indice de biomasse dérivé des relevés scientifiques du second semestre, des données sur les débarquements en termes de taille et des données sur la croissance de ce stock. Sur la base des données relatives à la croissance du stock et de la structure par taille des débarquements, le stock est actuellement considéré comme surexploité et l'avis du CIEM pour 2023 recommande de ne pas dépasser 1985 tonnes pour chacune des années 2024 et 2025.

En outre, l'avis 2023 du CIEM mentionne que les prises récentes de ce stock sont principalement constituées de poissons d'âge 0 et 1. Les Rouget barbet commencent à mûrir à l'âge 1 mais ne sont pas complètement matures avant l'âge 3. L'état du stock bénéficierait donc de l'amélioration des mesures techniques pour réduire les prises de petits poissons et contribuer à des rendements plus stables.

Dans ce contexte, Mourtada a indiqué que la prise de position du CNPMEM proposait de

- Passage à 80 mm pour tous les navires européens utilisant des engins traînants de fond dans les sous-zones CIEM 4 et 7 ;
- Il faut envisager d'augmenter la taille des mailles dans les zones 4c et 7d ;
- Une taille référence de conservation minimale de 17 cm devrait être introduite dans les sous-zones CIEM 4 et 7.

M. Brouckaert demande si cet accord entre professionnels français a été validé par les autorités françaises et partagé avec le groupe des États membres EOS.

Mourtada a répondu que cela avait effectivement été fait et que l'administration française avait demandé au CNPMEM de soumettre la proposition au CC EOS.

ACTION : Le Secrétariat rédigera un avis à l'intention du groupe des États membres EOS en vue d'une recommandation conjointe sur le Rouget barbet, sur la base du document produit par le CNPMEM.

5. Résumé des actions approuvées par la présidence

1	Le groupe de travail continuera à suivre les travaux irlandais sur les essais relatifs à la coquille Saint-Jacques. Les résultats des prochains essais devraient être prêts pour la réunion du groupe de travail en juillet. Dans l'intervalle, le secrétariat tiendra les membres informés des travaux du groupe des États membres EOS.
2	Le secrétariat recueillera les contributions des membres du groupe de travail sur le projet de recommandation commune sur la Limande sole et le projet d'avis au groupe des États membres EOS.
3	Le Secrétariat demandera à la DG MARE, par courrier électronique, si ses services juridiques ont analysé toute discrimination ou disproportion, si les actions sont conformes à l'avis scientifique concernant les 13 ZMP établies par le Royaume-Uni et comment cela pourrait être abordé. Le GT recommande que le groupe de discussion conjoint CC EOS/PelAC Spatial Squeeze suive les discussions UE-Royaume-Uni sur les ZMP et poursuive le sujet avec des conseils.
4	Le Secrétariat rédigera un avis à l'intention du groupe des États membres EOS en vue d'une recommandation conjointe sur le Rouget barbet, sur la base du document produit par le CNPMEM.
5	Le Secrétariat assurera le suivi avec la Commission de l'organisation d'événements liés à l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle pour la coquille Saint-Jacques (proposée et approuvée par le ComEx sur la base d'un dialogue avec la DG MARE).

6. Liste des participants

Membres

Nom		Organisation
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Gérald	Hussenot Desenonges	BLUEFISH
Manu	Kelberine	CRPMEM de Bretagne
Olivier	Lepretre	Comité Des Peches Des Hauts De France
John	Lynch	Irish South & East Fish Producers Organisation
Anaïs	Mourtada	CNPMEM
Alexandra	Philippe	EBCD
Corentine	Piton	France Pêche Durable et Responsable
Dominique	Thomas	OP CME MMN
Arthur	Yon	FROM Nord
Daragh	Browne	Bord Iascaigh Mhara

Observateurs et experts

Nom		Organisation
Daragh	Browne	Bord Iascaigh Mhara
Ronan	Cosgrove	Bord Iascaigh Mhara
Alexandra	Philippe	EBCD

Secretariat du CC EOS

Nom	Rôle
Mo Mathies	Executive Secretary
Matilde Vallerani	Deputy Executive Secretary